



Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Consultation publique sur les Quartiers culturels

525, rue Dominion
bureau 340
Montréal (Québec) H3J 2B4

T. (514) 933 2739
F. (514) 933 9384
info@altergo.net
www.altergo.net

Association régionale
pour le loisir des personnes
handicapées de l'île de Montréal

Mémoire déposé par Altergo
Mercredi 19 octobre 2011

AlterGo

AlterGo a été fondé en 1975 et œuvre en collaboration avec plus d'une centaine d'organismes du territoire de l'île de Montréal. Nous parlons au nom de plus de 150 000 personnes qui s'impliquent auprès des personnes handicapées depuis plusieurs années.

Le partenariat entre la Ville de Montréal et AlterGo est une formule évolutive qui a fait ses preuves, que ce soit par la gestion de programmes ou la participation à des comités, la formation dispensée au personnel ou les services conseil.

Notre mission consiste à favoriser et à soutenir l'inclusion des personnes handicapées par l'entremise de l'accessibilité universelle en loisir.

Politique d'accessibilité universelle

Cette année la Ville de Montréal s'est dotée d'une politique d'accessibilité universelle. Cette politique touche tous les aspects de la vie des personnes et s'appuie sur le respect des droits de tous les citoyens. Elle vise à impliquer les gestionnaires, les élus et les partenaires dans l'ensemble des projets. Nous souhaitons vous rappeler le bien fondé de cette politique.

L'accessibilité universelle s'inscrit dans la politique familiale de la ville, dans les projets de Montréal ville amie des aînés et du Réseau québécois des villes et villages en santé.

Des chiffres qui parlent

L'Office des personnes handicapées du Québec estimait à 200 500 le nombre de personnes avec une incapacité sur le territoire de l'île de Montréal. Le taux d'incapacité a augmenté de 2% de 2001 à 2006 au Québec. Ce pourcentage ne cessera d'augmenter.

Près de 150 000 personnes éprouvent des difficultés motrices dans la région de Montréal, plus de 55 000 sont affectées par une déficience auditive et près de 40 000 vivent avec une déficience visuelle. De plus, le Québec vieillit.

Récemment nous apprenions que le Québec a désormais une population plus âgée que celle de l'ensemble du Canada et le nombre des personnes 65 ans et plus vient, pour la première fois de l'histoire de notre province, de dépasser celui des moins de 15 ans. Les personnes âgées, de par le vieillissement naturel et certaines interventions, font partie des personnes pour qui l'accessibilité universelle est un atout majeur à la participation citoyenne. Il est justifié de penser que le nombre d'opérations aux yeux et aux hanches vont augmenter considérablement avec le vieillissement accéléré de notre population.

L'importance de la culture

Nous savons tous que la culture est un outil d'intégration sociale qui favorise la participation citoyenne. Service de proximité la culture anime les arrondissements, les quartiers et les foyers montréalais. Elle se projette au milieu du quotidien des citoyens et se traduit par une multitude de moyen d'expression.

La pratique d'activités culturelles est en croissance dans les organismes de loisir pour personnes handicapées, elle est fortement encouragée dans les groupes de personnes âgées, on y invite les enfants dès leur plus jeune âge. Tous les efforts consacrés à la promotion des pratiques culturelles ont porté fruit et ce chez toutes les clientèles. Un projet tel les quartiers culturels doit continuer à inclure l'ensemble des citoyens.

Des initiatives concrètes

L'accessibilité universelle est le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement, qui permet à toute personne une utilisation autonome, identique ou similaire et simultanée dans une approche d'inclusion sociale.

Le projet des Quartiers culturels tiendra compte de l'importance de permettre à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services et activités offerts dans les futurs quartiers culturels. Il en est fait mention dans l'étude soumise pour cette consultation.

Il est primordial que dès l'amorce de la réflexion sur ce projet les principes de l'accessibilité universelle s'appliquent autant à la personne comme spectatrice, actrice, parent, enfant, organisateur, bénévole, employé.

Lorsqu'il est question d'accessibilité universelle quatre axes doivent être pris en compte :

- Architectural
- Programmes et services
- Communications
- Attitudinal : sensibilisation et formation

Pour chacun de ces axes, à chacune des étapes du projet, il est primordial de penser à la personne en situation de handicap dans chacune de ses fonctions.

D'un point de vue architectural une préoccupation devra être apportée pour que l'ensemble des acteurs bénéficient de l'accessibilité universelle. Il faut envisager des artistes ayant des limitations fonctionnelles comme des employés, organisateurs, participants ou parents.

La programmation devra être pensée en fonction de toutes les clientèles comme spectateurs mais également comme acteurs ayant des limitations. Des groupes de personnes ayant des limitations devront être accueillis et des personnes individuellement.

L'ensemble du personnel devra avoir accès à une formation lui permettant d'accueillir les personnes avec leurs différences.

Il sera également important de faire la promotion auprès de l'ensemble des groupes concernés et d'y annoncer les activités et services qui leurs sont destinés.

Le fait de travailler l'accessibilité universelle sur ce quatre axes fait en sorte qu'il ne s'agit plus d'une option ni d'une démarche occasionnelle lorsque des situations particulières se présentent. L'accessibilité universelle devient un élément de performance parmi les autres.

Recommandations

Nous recommandons que :

- la politique d'accessibilité universelle soit au centre de chacun des projets
- que des vérifications constantes soient faites dans l'élaboration des projets pour que rien ne soit négligé
- que chacun des axes soit étudié
- que la personne dans chacune des fonctions de participation soit considérée

Il faudra convaincre les gestionnaires, les organismes partenaires, les entrepreneurs, les organisateurs d'événements, les chargés de communication. L'exercice est toutefois nécessaire pour que l'ensemble de la population, à chacune des étapes de sa vie, ait accès aux Quartiers culturels.

Documents officiels de la Ville de Montréal qui endossent le concept de l'accessibilité universelle

- Plan d'urbanisme – 23 novembre 2004, élu responsable monsieur André Lavallée *
- Imaginer – Réaliser Montréal 2025 – 2005, élu responsable monsieur Alan DeSousa
- Charte montréalaise des droits et responsabilités – 2005, élu responsable monsieur Gérald Tremblay
- Rapport de consultation et recommandations sur la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels – 20 juin 2005, élu responsable monsieur Cosmo Maciocia
- Rapport de consultation et recommandations sur le portrait et le diagnostic du Plan de transport de Montréal – 29 septembre 2005, élu responsable monsieur André Lavallée
- Rapport de consultation et recommandations sur le bilan 2005 et plan d'action 2006 du programme d'accès à l'égalité en emploi – 8 novembre 2006, élu responsable monsieur Frank Zampino
- Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif « Étude du projet de Charte du piéton » - 13 septembre 2006, élu responsable monsieur André Lavallée
- Étude du bilan 2003-2005 et du plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles- 27 septembre 2006, élue responsable madame Marie-Andrée Beaudoin *
- Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens « Déroulement des opérations de déneigement à Montréal » - 9 novembre 2006, élu responsable monsieur Marcel Tremblay

- Rapport de consultation et recommandations sur le défi de la participation – 27 novembre 2006, élu responsable monsieur Marcel Parent
- Recommandations – Bilan 2005-2006- Montréal, métropole culturelle – politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 – 16 avril 2007, élu responsable monsieur Gérald Tremblay
- Rapport du comité exécutif au conseil municipal à la suite du « Rapport de consultation et recommandations de la Commission de la présidence du conseil sur le défi de la participation » - 18 juin 2007, élu responsable monsieur Marcel Parent
- Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif « Projet de recommandations du plan de transport » - 22 novembre 2007, élu responsable monsieur André Lavallée *
- Recommandations – Projet de politique pour une participation égalitaire des hommes et des femmes à la vie de Montréal – 26 novembre 2007, élue responsable madame Helen Fotopulos
- Rapport de la Commission permanente du conseil sur les services aux citoyens sur le service des communications et des relations avec les citoyens – 27 novembre 2007, élu responsable monsieur Marcel Tremblay
- Plan de transport de la Ville de Montréal, printemps 2008, élu responsable monsieur André Lavallée *
- Rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens – 16 octobre 2008, élu responsable monsieur Marcel Tremblay
- Orientations et priorités – Ville de Montréal 2009, élu responsable monsieur Gérald Tremblay

Montréal, une ville universellement accessible

Politique municipale d'accessibilité universelle

Notre but:

Faire de Montréal une ville universellement accessible.

Notre vision de l'accessibilité universelle:

L'accessibilité universelle touche tous les aspects de la vie des personnes et s'appuie sur le respect des droits de tous les citoyens.

Fondée sur une approche d'inclusion, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

Les principes directeurs de nos actions:

En matière d'accessibilité universelle, la Ville de Montréal s'engage à:

- assumer un leadership;
- intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités municipales;
- veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des interventions;
- soutenir le partage d'expertises et valoriser l'innovation dans une perspective d'amélioration continue;
- favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu;
- adopter et rendre publics les plans d'action conjoints et les bilans des réalisations.

La portée de cette politique:

- concerne exclusivement les compétences municipales;
- cible quatre axes d'intervention :
 - architectural et urbanistique;
 - programmes, services et emploi;
 - communications;
 - sensibilisation et formation;
- lie la Ville et ses mandataires;
- se développe en fonction des ressources dont la Ville se dote.